

Département du CHER

République Française

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08
Télécopie 02 48 76 50 10
e-mail : mairie@beffes.fr
site : www.beffes.fr

ARRETE N° AR2023011

ARRETE DE CIRCULATION SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Vu le Code de la route et notamment son article R 225

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 2212-1

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation, Livre I, huitième partie du 6 novembre 1992.

Vu la demande de l'entreprise AXIONE et ses sous-traitants - 39, av Jean Jaurès - 18100 VIERZON,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur le chantier, dans le cadre de l'étude pour la fibre optique pour le compte de AXIONE et ses sous-traitants.

ARRETE

Article 1 : A compter du 27 février 2023 pendant la durée des travaux et selon le déplacement du chantier mobile, la chaussée pourra être rétrécie dans l'ensemble des rues de la commune.

Article 2 : Monsieur le Maire de BEFFES, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation leur a été remise.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente.

Fait à BEFFES, le 24/02/2023

Le Maire,
Olivier LE CAM